



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20115
11 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 11 AOUT 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE LA GRECE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration que le Gouvernement grec a faite au sujet des pourparlers de Genève concernant la situation en Namibie et en Angola.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ledit texte comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Leonidas CHRYSANTHOPOULOS

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement grec au sujet des pourparlers de
Genève concernant la situation en Namibie et en Angola

Le Gouvernement grec exprime sa satisfaction face à la tournure encourageante qu'ont récemment prise les pourparlers de Genève concernant la situation en Namibie et en Angola. Il réitère son appui à tous les efforts visant à assurer l'indépendance de la Namibie, sur la base de la résolution 435/78 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi qu'à établir la paix, la sécurité, la stabilité et le dialogue dans toute la région.
